



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Drummondville, 1^{er} juin 2015

CAMBRIOLAGES ... précautions à prendre

Au Québec, une maison ou un appartement est visité(e) par les voleurs environ toutes les quatre minutes et, dans la majorité des cas, deux à trois minutes leur suffisent pour s'y introduire.

Aussi, ce n'est qu'une fois sur trois qu'un voleur doit forcer une porte pour commettre son méfait.

Voici les précautions à prendre :

- Munissez vos portes de serrures sécuritaires, et verrouillez-les ;
- Verrouillez toutes les fenêtres, incluant celles du sous-sol, avant de quitter la maison ;
- Dégagez toutes les portes et fenêtres de tout objet (clôture ou arbuste) qui mettrait le voleur à l'abri des regards ;
- Évitez de garder d'importantes sommes d'argent à la maison, et rangez vos bijoux dans des endroits inhabituels ;
- Protégez vos portes et fenêtres à glissière en installant des chevilles de sécurité dans les rainures ;
- Installez des grillages métalliques fixes au moyen de vis à sens unique pour protéger les fenêtres du sous-sol ;
- Installez un judas sur votre porte plutôt qu'un verrou à chaîne ; cela vous permettra de vérifier - de façon sécuritaire - l'identité de celui qui frappe.

Ces quelques moyens simples vous protégeront contre les visites désagréables.

Les voleurs n'attendent qu'une occasion, ne la leur donnez surtout pas !

Quand vous vous absentez, il est très important que votre maison ait l'air habitée.

Voici quelques conseils pour éloigner les voleurs :

ABSENCE de COURTE DURÉE	ABSENCE PROLONGÉE
Verrouillez les portes et les fenêtres. Activez le système d'alarme.	Selon la saison, déneigez les allées ou tondez le gazon et demandez à un voisin ou à un ami de continuer l'entretien pendant votre absence.
Laissez fonctionner un appareil radio.	Informez un voisin ou un ami de votre départ et demandez-lui de cueillir le courrier et les journaux, ou demandez au bureau de poste de retenir votre courrier et annulez la livraison de journaux.
Laissez des lampes allumées et utilisez une minuterie.	Invitez un voisin à garer sa voiture dans votre entrée ou face à la maison. Informez-le de votre date de retour et de la façon de vous joindre en cas d'urgence.
Ne mettez pas de note sur la porte pour indiquer que vous êtes absent.	Vous pouvez avertir votre service de police de votre absence. On pourra effectuer des rondes dans votre voisinage

**La Sûreté du Québec vous rappelle qu'en posant ces gestes,
vous éloignerez les cambrioleurs.**

Relations avec la communauté
Poste de la MRC de Drummond
Sûreté du Québec
Téléphone : 819 478-2575

Sûreté du Québec
Téléphone : 310-4141